

DÉCISION DU BUREAU N° DCB-002-2026

DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2026 À 18H30

Salle de séance à Altkirch, Quartier Plessier – Bâtiment 3

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 27 février 2026

Étaient présents : (20)

Mesdames et Messieurs, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Doris BRUGGER, Danielle CORDIER, Michel DESSERICH, Gilles FREMIOT, Sabine HATTSTATT, Bertrand IVAIN, Nicolas JANDER, Christian LERDUNG, Véronique LIDIN, Jean-Marc METZ, Olivier PFLIEGER, Jean-Claude SCHIELIN, Fabien SCHOENIG, Dominique SPRINGINSFELD, Christian SUTTER, Aurelio TOLOSA, Hervé WERMUTH, Joseph-Maurice WISS.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote : (2)

Madame Danièle BACH a donné procuration à Monsieur Joseph BERBETT,
Monsieur Georges RISS a donné procuration à Monsieur Dominique SPRINGINSFELD.

Étaient excusés sans représentation : (3)

Madame Estelle MIRANDA, Messieurs Christian GRIENENBERGER et Germain GOEPFERT.

Était non excusé : (1)

Monsieur Hugues DURAND.

RENOVATION ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA CCS : CONCLUSION D'AVENANTS

Nombre de conseillers

En exercice : 26 – Présents : 20 – Procuration : 2 – Absents : 4 – Exclus : 0

Le Président expose qu'il convient de conclure plusieurs avenants aux marchés de travaux de l'opération de rénovation énergétique du siège de la CCS.

- **Avenant n°1 au lot 01 voirie réseau divers avec l'entreprise TPV.**

L'avenant à conclure reprend l'ensemble des plus-values et moins-value, pour les modifications du parking et la voirie autour du bâtiment ainsi que la moins-value liée au transfert de la cuve de récupération d'eau de pluie au lot dédié.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de -23 330,00 € HT, soit -27 966,00 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- | | |
|------------------------------|-------------------|
| ○ Montant initial : | 65 577,80 € HT ; |
| ○ Montant de l'avenant n°1 : | -23 330,00 € HT ; |
| ○ Montant total du marché : | 42 247,80 € HT. |

Cet avenant baisse le montant du montant initial de 35,58 %.

- **Avenant n°1 au lot n°2 Gros Œuvre avec l'entreprise ALTKIRCH CONSTRUCTION.**

L'avenant à conclure concerne la création d'une porte au rez-de-chaussée, la condamnation d'un haut jour, la fourniture et pose du panneau de chantier et une isolation complémentaire pour le compte de l'entreprise Paint Concept et une étude faisabilité.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de 8 160,00 € HT, soit 9 792,00 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 69 165,60 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 8 160,00 € HT ;
- Montant total du marché : 77 325,60 € HT.

Cet avenant augmente le montant du montant initial de 11,80 %.

- **Avenant n°1 au lot n°5 Menuiseries extérieures avec l'entreprise NORBA.**

L'avenant à conclure concerne la suppression de châssis initialement prévus dans les combles, le non-remplacement des portes latérale du bâtiment et la plus-value liée à la pose des trappes de désenfumage dans les cages d'escaliers gauche et droite.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de -17 357,00 € HT, soit -20 828,40 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 436 408,00 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : -17 357,00 € HT ;
- Montant total du marché : 419 051,00 € HT.

Cet avenant diminue le montant du montant initial de 3,98%.

- **Avenant n°1 au lot n°6 Isolation Extérieure avec l'entreprise Paint Concept.**

L'avenant à conclure concerne la reprise des chaînages d'angles et la moins-value liée à la fourniture du panneau de chantier qui a été imputée à Altkirch construction.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de 13 472,00 € HT, soit 16 166,40 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 310 465,56 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 13 472,00 € HT ;
- Montant total du marché : 323 937,56 € HT.

Cet avenant augmente le montant du montant initial de 4,34 %.

- **Avenant n°1 au lot 9 Peinture avec l'entreprise Les Peintures Réunies**

L'avenant à conclure concerne l'ajout d'une couche de peinture de propreté dans les locaux archives.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de 733,18 € HT, soit 879,82 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 14 821,40 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 733,18 € HT ;
- Montant total du marché : 15 554,58 € HT.

Cet avenant augmente le montant du montant initial de 4,95 %.

- **Avenant n°1 au lot n°11 Menuiserie intérieure avec l'entreprise Giamberini Guy**

L'avenant à conclure concerne la fourniture de vitrages fixes, le déplacement d'une kitchenette et sa repose, la pose de bloc-porte dans les nouvelles ouvertures réalisées, la création d'oculus, la suppression de doubles portes dans la cage d'escalier, et l'installation de plaques de polycarbonates le temps des travaux.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de 6 548 € HT, soit 7 749,60 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 40 730,00 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 6 458,00 € HT ;
- Montant total du marché : 47 188,00 € HT.

Cet avenant augmente le montant du montant initial de 15,86 %.

- **Avenant n°1 au lot n°13 Chauffage – Ventilation – Sanitaire avec l'entreprise Muller Climatisation**

L'avenant à conclure concerne l'installation des grilles de ventilation dans les chiens-assis de la toiture au lieu de l'installation en toiture, le déplacement de radiateurs, le remplacement de la chaudière (dépose de l'ancienne et repose de la nouvelle) et la fourniture de clapets coupe-feu et de grilles de ventilation plus adaptés au locaux archives.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de 28 378,00 € HT, soit 34 053,60 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 468 604,38 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : 28 378,00 € HT ;
- Montant total du marché : 496 982,38 € HT.

Cet avenant augmente le montant du montant initial de 6,06 %.

- **Avenant n°1 au lot n°14 Electricité avec l'entreprise Eiffage**

L'avenant à conclure concerne le raccordement de la nouvelle chaudière, la fixation de câbles au plafond, la modification de système d'allumage de luminaires, la mise en place de disjoncteurs et la moins-value liée à la définition des limites de prestation avec le lot photovoltaïque.

Cet avenant n°1 à conclure est d'un montant total de -809,67 € HT, soit -971,60 € TTC. Le montant initial du marché est modifié comme suit :

- Montant initial : 156 916,20 € HT ;
- Montant de l'avenant n°1 : -809,67 € HT ;
- Montant total du marché : 156 106,53 € HT.

Cet avenant baisse le montant du montant initial de 0,52 %.

Pour rappel le montant des travaux de l'opération était de 2 301 400,64 € HT, la hausse du coût liée à ces modifications est de 15 704,51 € HT soit 0,6 % du coût initial.

Le Bureau de la Communauté de Communes ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article R.2194-5 du code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil de Communauté du 24 février 2022 lui donnant délégation d'attributions ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de conclure :

- un avenant n°1 au lot 1 VRD avec l'entreprise TPV d'un montant total de -23 330,00 € HT, soit - 27 966.00 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot 2 avec l'entreprise ALTKIRCH CONSTRUCTION d'un montant total de 8 160 € HT, soit 9 792,00 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot n°5 Menuiseries extérieures avec l'entreprise NORBA d'un montant total de -17 357,00 € HT, soit -20 828,40 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot n°6 Isolation Extérieure avec l'entreprise PAINT CONCEPT d'un montant total de 13 472,00 € HT, soit 16 166,40 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot n°9 Peinture, avec l'entreprise LES PEINTURES REUNIES d'un montant total de 733,18 € HT, soit 879,82 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot n°11 Menuiserie Intérieure, avec l'entreprise GIAMBERINI GUY d'un montant total de 6 548 € HT, soit 7 749,60 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot n°13 Chauffage – Ventilation – Sanitaire, avec l'entreprise MULLER CLIMATISATION d'un montant total de 28 378,00 € HT, soit 34 053,60 € TTC ;
- un avenant n°1 au lot n°14 Electricité, avec l'entreprise Eiffage d'un montant total de -809,67 € HT, soit - 971,60 € TTC ;

APPROUVE les termes des avenants à conclure à cet effet.

AUTORISE son Président à signer ces avenants et tous actes s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Altkirch, le 6 mars 2026
Le Président

